

# LE FLASH D'ARMANCOURT

Mairie d'ARMANCOURT  
2, rue des Vignes Blanches  
60880 Armancourt

OCTOBRE 2014



## T.A.P. ( Temps d'Activités Péri-scolaires )

A la rentrée de septembre, une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement, a été mise en place.

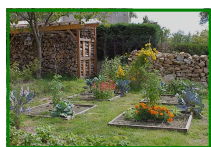
Les heures d'enseignement sont organisées à raison de 5 h30 maximum par jour et de 3 h30 maximum par demi-journée.

Après les cours d'enseignement, sont mis en place les T A P (Temps d'Activités périscolaires) deux heures par semaine, donnés par des professeurs diplômés. La municipalité a proposé à tous les élèves qui sont inscrits à des activités manuelles, sportives, culturelles qui ont pour but d'initier, d'éveiller et de divertir les enfants. Ces activités sont gratuites pour les parents.



Mademoiselle Emeline TANT a été recrutée en contrat avenir pour assurer la surveillance de la cantine, la garderie et de l'accueil des élèves le mercredi après-midi de 12h00 à 14h30 pour la pause méridienne ou de 12h00 à 18h00 pour un accueil complet.

## Jardinage écologique



Armancourt est situé dans une zone sensible de protection des bassins d'alimentation de l'eau potable. Découvrez comment jardiner de façon naturel et optimiser vos résultats.

Rendez-vous sur [www.armancourt.fr](http://www.armancourt.fr) pour plus de renseignements.

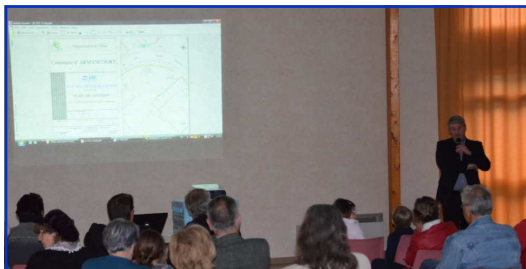
## Travaux - Rue des vignes blanches

Le 23 septembre dernier, Eric Bertrand et son équipe ont convié les riverains de la rue des Vignes blanches à une réunion publique. L'aménagement et les divers équipements ont été présentés ainsi que le phasage des travaux qui seront réalisés en 3 tranches.

Les riverains ont ainsi pu prendre connaissance des différents aménagements techniques et interrogés M. le Maire sur des sujets tels que la durée des travaux, la sécurité, le confort après réalisation, .....

Cette réunion a été également essentielle pour aborder les principes de régularisation cadastrales des parties de terrain privé à remettre dans le domaine public.

Cette réunion s'est terminée autour des plans disposés dans la salle des fêtes afin de mieux comprendre la nécessité de ces travaux.



## Le mot du Maire

Chères Armancourtoises, chers Armancourtois,

Au mois de septembre, avec mon équipe, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer au cours de deux réunions publiques. Les thèmes abordés portaient sur l'organisation des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et sur les travaux de la rue des Vignes Blanches. Ces moments privilégiés permettent d'éclaircir des points de questionnement, de donner une vision claire à court terme.

L'équipe municipale a mis en avant la qualité des intervenants avec les éducateurs sportifs de hauts niveaux qui appartiennent à l'équipe de France d'Athlétisme et de boxe. Le personnel communal a la charge des activités manuelles. Nous prévoyons la mise en place de cours d'Anglais. Soucieuse des perturbations générées par cette réforme, la mairie assure la garde des enfants gratuitement jusqu'à 17h. Cette action vise à ne pas alourdir les finances des jeunes familles et de faciliter la gestion quotidienne de l'emploi du temps des parents.

Le Conseil Municipal vient de lancer la consultation des entreprises pour la réfection de la rue des Vignes Blanches. Nous allons gérer les eaux pluviales, rénover les trottoirs ainsi que la chaussée. Les travaux se dérouleront sur trois ans, pour un coût estimatif de 900 000 € HT. En parallèle, notre gestion nous permet de programmer d'autres chantiers d'amélioration de notre cadre de vie comme par exemples : la rénovation de la place des Treilles, l'aménagement des pourtours de l'église.

Malgré les baisses importantes de l'aide de l'état et du transfert de ses charges sur les collectivités, nous gardons le cap sur notre programmation de mandat. Grâce à notre capacité d'auto financement la municipalité est mobilisée pour mener à terme les actions liées à notre cadre de vie et aux rencontres intergénérationnelles.

Bien à vous

Eric BERTRAND

## Décoration de Noël



L'année dernière, pendant la période de fin d'année, la commune s'était distinguée en arborant dans tout le village des décorations de qualité. C'est donc avec cette volonté de toujours embellir le village que de nouvelles créations seront réalisées. Pour se faire nous faisons appel aux bénévoles. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous la mairie.



Rendez-vous le samedi 29 novembre à 14h30 devant la mairie pour la mise en place des décorations et partager le goûter.

## Théâtre itinérant en Pays d'Oise : REDUIT



Notre village a accueilli le 1<sup>er</sup> octobre le spectacle REDUIT, une première série théâtrale pleine d'humour de voisinage en trois épisodes de la première saison sur les tranches de vie partagées d'un immeuble de quartier ; voisins curieux et bavards sur les habitudes des occupants. Deux excellents comédiens pour interpréter tous les personnages. On est impatient de connaître la saison suivante. A l'issue de la soirée, le public a pu partager avec eux ce grand moment de convivialité autour du verre de l'amitié..

## Démarchage téléphonique

**Soyez vigilant !** Certains démarcheurs téléphoniques invoquent s'adresser à vous sur recommandation de la Mairie.

En aucun cas, les élus ou le personnel de la mairie ne cautionnent ces pratiques.

Pour couper court aux sollicitations de votre interlocuteur, demandez lui le nom de la personne qui a autorisé cette démarche. En règle générale, il raccroche rapidement.

## Valorisation de notre patrimoine

Le 20 septembre dernier, lors des journées du patrimoine, la municipalité a lancé une souscription par le biais de la Fondation du Patrimoine. La signature de la convention entre la mairie d'Armancourt et la Fondation du Patrimoine permet d'apporter la touche finale aux travaux de restauration réalisés en 1980. Ce contrat permet également aux personnes et aux entreprises de participer financièrement à la création des vitraux. Les sommes versées sont déductibles entre 66 et 75 % des impôts sur le revenu. C'est une façon ciblée d'aider un projet local avec vos impôts. Ces vitraux répondent aux exigences du Ministère de la Culture via sa Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). D'un style abstrait ces œuvres d'art inspirent à des réflexions laïques ou religieuses suivant nos convictions. Les vitrages colorés sublimeront cet édifice du début du 15<sup>ième</sup> siècle et contribuent à la valorisation de l'architecture de notre village.



d'art inspirent à des réflexions laïques ou religieuses suivant nos convictions. Les vitrages colorés sublimeront cet édifice du début du 15<sup>ième</sup> siècle et contribuent à la valorisation de l'architecture de notre village.



## Les Trophées de la Réussite

Tous les ans la commune organise les trophées de la réussite. L'objectif est d'honorer les armancourtoises et armancourtois qui se sont distingués au cours de l'année. Nous sollicitons donc votre collaboration afin de nous faire connaître les noms des futurs lauréats tous domaines confondus.



## Newsletter d'Armancourt



Pour recevoir toute l'actualité de votre commune, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet [www.armancourt.fr](http://www.armancourt.fr) pour vous y abonner.

## Détecteur de fumées

Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

### Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.



### Obligation d'installation

L'installation du détecteur de fumée est à la charge du propriétaire (bailleur ou occupant) du logement.

### Emplacement du détecteur

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.



### Remise d'une attestation à son assureur

L'occupant doit notifier cette installation par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

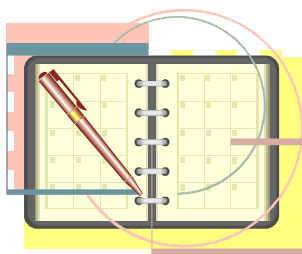
## Travaux SEGPA

Les sections SEGPA de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de Margny lès Compiègne encadrées par Monsieur RENIER réalisent la première tranche de l'allée partant de la rue de l'école à l'arrêt de bus.

Cette allée est composée de pavés béton imitation grès, posés sur un lit de grave ciment, jointés à la chaux ; réduisant la consommation de produit phytosanitaire pour répondre à la chartre des espaces publics.



## Les prochaines rencontres :



- ↪ 11 novembre ✧ Commémoration de l'armistice
- ↪ 21 novembre ✧ Soirée Beaujolais du comité des fêtes
- ↪ 29 novembre ✧ Mise en place des décorations de Noël
- ↪ 5 décembre ✧ Hommage aux victimes des combats d'Afrique du nord
- ↪ 6 décembre ✧ Loto de l'Amicale de l'école
- ↪ 19 décembre ✧ Arbre de Noël de l'école organisé par l'AEA
- ↪ 21 décembre ✧ Arbre de Noël des aînés organisé par le CCAS